



VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33

Date de la convocation
18 mars 2009

Date d'affichage
18 mars 2009

Objet de la délibération
*Pôle Services Techniques -
Service Urbanisme -
Aménagement de la zone des
Laugiers*

Vote pour à l'unanimité

POUR : 33
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 26 mars 2009

L'an deux mille neuf, le vingt-six mars deux mille neuf, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, MONTBARBON Sophie, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, RIGAUD Catherine, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, GOTTA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, BOTA Yasmine, DROESCH Michel, BONIFAY Rose-Marie, LAUNAY Michel, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAOUCHE Dalèl, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, DESVILETTES Louis, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, ROCHE François, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, FOREST Marie-Paule, KASPERSKI Christophe

Procurations :

CEVRERO Maurice donne procuration à GOTTA Marie-Aurore, LE TINNIER Nathalie donne procuration à LUQUAND Jean-Pierre, MAESTRACCI Sylvie donne procuration à AUTRAN Martine

Absents:

Néant.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Yasmine BOTA** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du conseil municipal du 20 juin 2008 prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU),

VU la délibération du Syndicat Mixte du SCOT du 19 décembre 2008 arrêtant le projet de SCOT,

Vu la convention opérationnelle d'impulsion et de réalisation sur le quartier de la gare passée avec l'établissement public foncier PACA le 9 février 2009,

CONSIDERANT que le secteur des Laugiers, délimité sur le plan ci-joint, classé en zone INA au plan d'occupation des sols a fait l'objet, par le passé, d'études d'aménagement,

CONSIDERANT que les projets définis par ces études n'ont jamais été soumis à la validation du conseil municipal et qu'il n'existe donc, à ce jour, aucun programme d'aménagement de ce secteur,

CONSIDERANT que le projet de SCOT arrêté par délibération du Syndicat Mixte du 19 décembre 2008 classe ce secteur comme une zone à enjeux à vocation d'habitat et d'équipements,

CONSIDERANT que ce secteur constitue une réserve foncière pour de futurs projets d'habitat qui permettront à la Commune de fournir une offre de logements diversifiés conformément à la convention susvisée conclue avec l'établissement public foncier PACA,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé du rapporteur,

Après avoir obtenu toutes les explications utiles et en avoir délibéré,

A main levée et à l'unanimité de ses membres présents.

DIT qu'aucun projet d'aménagement n'a été soumis à sa validation,

DIT que la présente délibération sera transmise à monsieur le Préfet du Var.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.

Pour copie certifiée conforme.

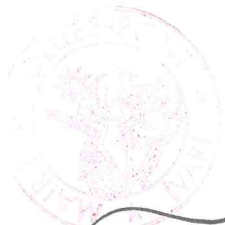
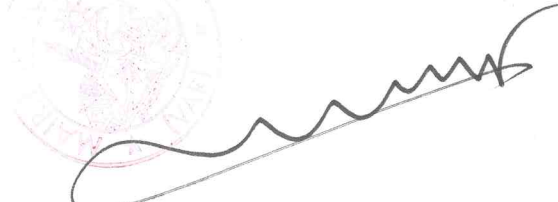

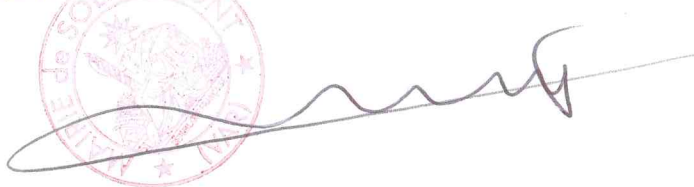
Docteur André GARRON
Maire de Solliès-Pont

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

et publication ou notification du

31 MARS 2009

02 AVR. 2009



17/10/2008

VILLE DE SOLLIES-PONT



**PERIMETRE D'INTERVENTION: Convention avec
l'Etablissement public foncier**

BOIS

